

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception : 05/04/Lo 17	Cadre réservé à l'autorité environnementale Dossier complet le : OSI 04 / 2017	N° d'enregistrement : F093/ATP0/4/1
	1. Intitulé du projet	
Création d'un parking paysager à proximi	té du coeur villageois de Figanières.	
	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) p	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom	Prénom	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	Commune de Figanières	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Bernard CHILINI, Maire	
RCS / SIRET [2 1 8 3 0 0 5	6 4 0 0 0 1 8 Forme juridique	EPGI
Jolgno	ez à votre demande l'annexe obligatoire n	9]
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'article R. 122 dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des s (Préciser les éventuelles rubriques issues d'aut	seuils et critères de la catégorie res nomenciatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Construction d'un parking paysager de 82 places	5 .
	4. Caractéristiques générales du projet	
	plaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du f	formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éven Le projet consiste en la construction d'un p	iveis irdydux de demolition Darking paysager de 82 places, à l'Est du coeur de	village le long du chemin de la Lance.
Le projet consiste en la construction à un p		3

4.2 Objectifs du projet

L'objectif pour la commune est d'augmenter la capacité d'accueil en termes de stationnement aux abords du village au travers d'un aménagement intégré de qualité ayant un impact réduit sur la perception générale du village et permettant de fournir un service de proximité aux riverains ainsi qu'aux touristes visitant le village.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

La durée des travaux est estimée à six mois. Ils se dérouleront en 6 phases :

- 1ère phase: Terrassements généraux,

- 2ème phase: Maçonnerie,

- 3ème phase: VRD,

- 4ème phase : Ferronneries,

- 5ème phase: Préparation des sols et plantations,

- 6ème phase : Pose du mobilier urbain.

Les travaux respecteront une charte de chantier à faible nuisances, qui visera à assurer :

- l'insertion du chantier dans le site (signalisation adaptée,...),

- la protection du milieu naturel,

- la limitation des émissions sonores, des vibrations et des émissions de polluants atmosphériques,
- la gestion et l'élimination des déchets de chantier,
- le traitement des effluents de chantier avant rejet,
- le respect du patrimoine et de l'archéologie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking paysager comportera:

- 82 places de stationnements organisés sur 2 plans en restanques ,
- un espace de plantations et d'aménagements paysagers de 1300 m²
- un cheminement piétonnier avec des escaliers permettant d'accéder aux différent planches de stationnement.

L'aménagement du parking aura pour effet de décongestionner le trafic et le stationnement en coeur de village et de faciliter la circulation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administr La décision de l'autorité environneme Le projet sera soumis à déclaration d	entale devra être jointe au(x) dossier	été ou sera-t-Il soumls ? (s) d'autorisation(s).
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et superficie globale de l'opération	on - préciser les unités de mesure utilisées
Grand - Superficie parking et voirie - nombre de places de stationnement - Superficie espaces plantations - Longueur du cheminement piétonnier - Asslette foncière du projet	eurs caractéristiques	Valeur(s) - 1 835m² - 82 places - 1 300m² - 50 m - 5 285m²
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. <u>06°49'75"8</u> 7 Lat. <u>43°56'93"</u> <u>1</u> 6
Le projet de parking est situé le long du chemin de la Lance, mmédiatement à l'Est du Coeur de village de Figanières. Commune de Figanières (83 830)	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	Long ° _ ' _ " _ Lat ° ' _ " _ Long ° _ ' _ " _ Lat ° ' _ " _
4.7 S'aait-ii d'une modification/extensi	lignez à votre demande les anne on d'une installation ou d'un ouvrag	e existant? Oul Non 🗙
4.7.1 \$1 out, cette installation ou environnementale? 4.7.2 \$1 out, décrivez sommairement différentes composantes de votre judiquez à quelle date il a été auto	projet et	une évaluation _{Oui} Non

1

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oul	Nor	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?			Aucune ZNIEFF n'est présente dans un rayon de 5 km.
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?			
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	×		La zone du projet est partiellement concernée par la servitude de protection des monuments historiques "AC1" relative à la "Chapelle Notre-Dame des Oliviers" inscrite par arrêté du 20/09/1946.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		Un seul PPR lié aux risques naturels s'applique sur le territoire communal : - PPR inondation de la commune de Figanières approuvé par arrêté préfectoral du 10 février 2014,
Dans un site ou sur des sols pollués ?			
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?	×		Le périmètre du projet est inclus dans le site Inscrit , par arrêté Ministériel du 26/09/1967, "Village de Figanières et ses abords" et fait à ce titre l'objet d'une servitude de protection des sites et monuments naturels inscrits "AC2 ".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	Le projet est situé à environ 3,5 km à l'Ouest du site FR9301625 - ZSC "Forêt de Palayson - Bois du Rouret", environ 5,00 km au Sud-Est du site FR9301620 - ZSC "Plaine de Vergelin-Fontigon - gorges de Châteaudouble - bois des Clappes" et à environ 3,5 km à l'Ouest du site FR9312014 - ZPS "Colle du Rouet"
D'un site classé ?		×	Le projet est à environ 5,00 km au Sud-Est du site classé 93C83006 "Les gorges de Châteaudouble".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oul Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel X milieu ?

	milleu ¢		
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	×	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		Les mouvements de terre utiles à l'aménagement du parking paysager permettront de réutiliser les matériaux excédentaires du secteur situé au sud de la zone des travaux pour remblayer les secteurs déficitaires en matériaux.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X	L'assiette du projet se situe sur un espace rudéral qui ne présente pas d'intérêt écologique particulier. La partie basse du terrain, située au Nord, en bordure du Vallon de l'Estourny sera conservée en l'état. De plus, les 1300 m² réservés à l'espace plantation permettront de conserver la continuité écologique existante. Le projet n'est donc pas de nature à entraîner des perturbations, des dégradations ou des destructions de la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		L'emprise du projet sur les espaces en friche sera d'environ 3250 m² dont 1300m² seront dédiés à l'espace plantation.
	Est-II concerné par des risques technologiques ?			
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?			La commune de Figanières dispose d'un PPR inondation approuvé par arrêté préfectoral du 10 février 2014. Le projet est bordé au Nord par le vallon de l'Estourny. L'assiette foncière du projet y est en partie située en zone rouge "R1" du PPRi liée au débordement du vallon. Toutefois, aucun aménagement n'est prévu dans ce secteur.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?			
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		×	Le projet permettra de réduire l'engorgement du trafic en centre village, notamment lié au manque de stationnements.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		×	Le projet n'engendrera pas de manière significative de bruit routier supplémentaire par rapport à celui existant au niveau du chemin de la Lance, en bordure du projet.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	⊠	Le projet n'est pas de nature à augmenter significativement le niveau de vibration actuel. Les vibrations actuelles dans la zone d'étude sont essentiellement liées à la circulation automobile.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		Les seules émissions lumineuses sont celles de la circulation routière et de l'éclairage urbain. Le projet n'est pas de nature à augmenter significativement les émissions lumineuses.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		Les rejets polluants sur le site sont liés au trafic des véhicules. L'aménagement n'est pas de nature à rejeter de polluants supplémentaires.
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Sì oui, dans quel milieu ?		Le projet va engendrer une imperméabilisation supplémentaire de l'ordre de 1850 m². Les débits induits ne nécessitent pas la mise en oeuvre d'un dispositif de rétention. Les eaux de chaussée seront collectées et acheminées vers un dispositif décantateur/déshuileur afin d'éviter tout rejet d'hydrocarbure dans l'Estourny.
	Engendre-t-il des effluents ?	 ×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	Au vu de la position de la parcelle, en partie sur fond de vallon, les vues sur l'aménagement sont extrêmement limitées. La mise en place d'écrans végétaux et le positionnement des plateaux de circulations au plus proche des côtes du terrain naturel, limitera l'impact visuel depuis les vues existantes. Le projet est concerné par un site inscrit et la présence d'un MH inscrit. Une attention particulière sera pourtée pour une meilleure insertion des aménagements dans le paysage. De grandes précautions seront prises lors des terrassements afin de préserver toute trace archéologique.
/ Lob nigitou	modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?			Aucune activité particulière n'est exercée sur la zone du projet.
approuvés	ences du projet identi ? Non X Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Ou [(CII X SO, COS			
	v g			
9		200		
6.3 Les incide				ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oul	Non Si oui, décr	ivez le:	squels	
-				

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

En phase chantier, sera appliquée une charte de faibles nuisances, incluant notamment :

- une attention particulière sur la présence proche du cours d'eau l'Estourny,
- de grandes précautions lors des terrassements , notamment sur la partie Sud-Ouest afin de préserver toute trace archéologique.

D'autre part afin de limiter les effets négatifs du projet en phase d'exploitation :

- un masque végétal sera crée par un espace plantations de 1300m² aménagé sur 4 niveaux permettant d'atténuer l'impact sur le paysage,
- l'espace brousailleux existant en partie basse de l'assiette du site sera conservé afin de limite l'impact sur les écoulements des aux de surface.,
 - un dispositif décanteur/déshuileur sera mis en oeuvre pour traiter les eaux de chaussée avant rejet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que le projet peut être dispensé d'étude d'impact, étant donné :

- les objectifs et impacts positifs du projet en termes de stationnement et de désengorgement de la circualtion en coeur de village,
 - la faible emprise du projet (inférieur à 0,5 ha),
 - son implantation sur des terrains sans enjeu écologique,
 - la préservation des eaux superficielles et souterraines, de l'habitat et des activités, ainsi que du paysage global,
- le fait que les principales nuisances (sonores et vibrations) auront lieu lors de la phase chantier et seront négligeables du fait de la faible taille du projet et de sa situation en milieu déja affecté par le bruit et les vibrations.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Г	8.1 Annexes obligatoires	
L	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	X

		Objet		
			era an era anaga, i trenoga parawasan ta flagishi sadawa	West Washington
		9. Engagement et signature		
certifie su	ır: 'honneur: 'exactitude des:rensel			

Bernard CHILINI VAR Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

